



résidence de quARTier en cinéma « Mémoire de quartier »

quartier du Garros à Auch (Gers)
coordonnée par Ciné32

APPEL A CANDIDATURES



LE DISPOSITIF DES RÉSIDENCES DE QUARTIER

Les résidences de quARTier : un dispositif de développement culturel territorial initié par la Direction régionale des affaires culturelles Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

La Drac Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées impulse une nouvelle dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La résidence de quARTier a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville afin de mieux s'attaquer aux inégalités rencontrées par certains territoires, plus touchés que d'autres, par les problèmes d'accès à l'emploi, d'accès aux soins, de réussite éducative, d'insertion, de fracture culturelle. Dès lors, une nouvelle carte des quartiers prioritaires a été définie, fondée sur le revenu des habitants. C'est de ce contexte de mutation de la politique de la ville, que le quartier Garros d'Auch relève. Un des axes phare de la loi consiste à associer les habitants dans la mise en place des dispositifs engagés. La culture est considérée par tous comme un formidable vecteur de lutte contre les inégalités sociales.

Chaque projet de résidence artistique d'action culturelle est un projet singulier et permet de réduire l'exclusion et les inégalités liées à l'art et à la culture. Elle est menée à des fins d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. La résidence ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. La résidence de quARTier s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisées dans la circulaire du ministère de la culture et de la communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence de quARTier est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. « Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre »¹.

Cette résidence fait l'objet d'un partenariat entre la Préfecture du Gers, Drac Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Le Grand Auch Agglomération et la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

¹ Extrait du document de référence : « Cahier des charges Résidence de territoire » consultable sur le lien <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrenees/Action-culturelle-et-territoriale/Action-culturelle-et-territoriale/Developpement-culturel-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux>

UNE RESIDENCE EN CINEMA AU QUARTIER DU GARROS A AUCH (32)

L'Agglomération du Grand Auch crée avec l'aide de ses partenaires une résidence de quARTier en cinéma sur le quartier du Garros. L'Agglomération du Grand Auch souhaite donner un nouvel essor à ce quartier relevant de la nouvelle politique de la Ville tout en accompagnant les populations au cours de la période de rénovation urbaine dont il fait l'objet.

Un projet collaboratif avec les habitants et tous les acteurs du quartier susceptibles de participer au projet : conseil citoyen, centre social, écoles, associations...

LE CONTEXTE

LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, SOCIAL ET ARCHITECTURAL DU QUARTIER DU GARROS, AUCH (32)

Né dans les années 1960/70 pour pallier la vétusté des logements du centre-ville et apporter une réponse à la croissance démographique d'après-guerre, le quartier du Garros témoigne de ce qu'a été la nouvelle politique d'urbanisation et d'extension de la ville d'Auch.

Implanté au sud de la ville en rive droite du Gers, ce quartier s'étend sur 31 ha, situé dans un espace qui était faiblement construit entre la tuilerie Lartigue et Dumas et les entrepôts de la SEITA. L'accroissement naturel de la population auscitaine depuis les années 1920, le projet de création d'un lycée technique et le déménagement de l'hôpital incitent le Conseil municipal à créer en 1960 une ZUP. Le projet initial de 500 logements est vite réévalué pour l'étendre à près de 1100. Les équipements collectifs sont également prévus. En 1974 le Foyer des Jeunes Travailleurs ouvre ses portes, suivi par la salle polyvalente et le centre social. Par contre le centre culturel initialement prévu ne verra pas le jour. Entre 1972 et 1974, 280 maisons individuelles sont également construites. En 1976, les travaux de la ZUP du Garros s'achèvent.

Malheureusement, moins de 10 ans plus tard, des dysfonctionnements sont pointés : inachèvement des espaces verts, déficiences thermiques et phoniques, malfaçons etc. Une procédure de Développement Social des Quartiers est lancée par la collectivité visant à améliorer le confort des habitations et le cadre de vie du quartier. Un effort particulier est accordé aux espaces verts et à la différenciation des habitations. Dernier point : l'isolement du quartier du Garros est rompu par la construction du pont du Mouzon en 1989.

Aujourd'hui un vaste et ambitieux projet de requalification urbaine est en cours pour redonner à cet espace les moyens de son renouveau. En effet, le Grand Garros a été retenu parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Grâce à un contrat de six ans (2015-2020) de nouveaux moyens seront rapidement attribués à ce quartier.

Ainsi les collectivités (ville d'Auch et Grand Auch Agglomération), l'Etat et tous ses partenaires peuvent désormais optimiser les moyens financiers et humains mobilisés pour ce quartier. L'action des services publics est renforcée afin d'améliorer progressivement la vie des habitants du Grand Garros, pour et avec eux. Les questions de rénovation urbaine, d'emploi, d'éducation, de formation, d'accès aux soins, de citoyenneté, d'attractivité des commerces et de sécurité sont au cœur de ce contrat de ville, à travers lequel les différents acteurs vont s'engager à mener des actions concrètes.

CONTEXTE CULTUREL

A titre d'exemples, voici quelques actions culturelles proposées dans le quartier :

- De juillet 2014 à octobre 2015, la Drac Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, l'Agglomération du Grand Auch et l'Etat ont mis en place une « Résidence de quARTier » de manière à impulser une nouvelle dynamique de territoire et à réduire les inégalités et les exclusions en matière d'accès à l'art et à la culture, dans le cadre de la politique de la ville.

L'association Circa a été retenue pour porter ce projet et a imaginé avec l'artiste Gilles Cailleau de la Cie « Attention Fragile » un projet artistique et culturel en lien et avec les habitants du quartier du Garros. Intitulée « Garros Paradize », cette résidence s'est déroulée en plusieurs étapes. L'objectif principal était d'impliquer au maximum la population locale et d'y associer les acteurs associatifs, culturels, sociaux et éducatifs du quartier.

Juillet 2014 : résidence de création pour un projet autour de la contorsion

Septembre 2014 > Juin 2015 : les 4 saisons

Automne : représentation du spectacle de la guerre des boutons

Hiver : les spectacles de l'Avent

Printemps : l'arrivée du printemps
Été : sortie de résidence Compagnie Bivouac
Décembre 2014 > octobre 2015 : les inter saisons avec la préparation du Cabaret perdu
Mi-août à fin octobre : les nomades de Circa dans le quartier du Garros
Octobre 2015 : présentation du Cabaret Perdu à l'occasion du 28ème festival CIRCA.

- Projection de cinéma au théâtre de verdure
Des séances en plein air programmées chaque été : la communauté d'agglomération du Grand Auch en partenariat avec Ciné32 organise 2 séances de Cinéma en plein cœur du quartier. Des séances ouvertes à tous qui rendent compte de la diversité du cinéma.
- Pop circus : ateliers ponctuels de sensibilisation et de découverte des arts du cirque
- Evènements musicaux

CADRE THEMATIQUE DE LA RESIDENCE, OBJECTIFS ET LIEN ATTENDU AVEC LES HABITANTS

LE CADRE THEMATIQUE : MEMOIRE, CITOYENNETÉ ET ESPACE PUBLIC

La thématique de la mémoire du quartier sera déclinée durant les 3 années à venir dans le cadre des 27 décisions du Comité interministériel des villes du 19 février 2013, le gouvernement a décidé de conduire un programme national sur la mémoire collective dans les quartiers populaires. Les initiatives locales visant à recueillir la mémoire des habitants doivent à travers son développement y être encouragées. « L'objectif est de collecter les souvenirs et les analyses des habitants, premiers concernés, afin qu'ils soient considérés à la hauteur de leur valeur, comme le fondement préalable à l'élaboration du renouvellement urbain, et comme un levier d'affirmation de ces habitants et de leur pouvoir d'agir. Les habitants des quartiers populaires aspirent à la valorisation de leur patrimoine afin que l'on connaisse leurs histoires individuelles et collectives, et porte sur eux un regard différent, affranchi des représentations stéréotypées et négatives dont on les abreuve chaque jour. Les plus jeunes générations, qui ont grandi dans ces quartiers, ont besoin de s'approprier le passé pour construire leur chemin personnel, émancipé du poids de l'histoire, pour inventer leur avenir et participer avec confiance à celui de notre pays » a indiqué François LAMY, ministre de la Ville, dans le Libération daté du 27 juin 2013.

L'enjeu portant sur la « mémoire et l'histoire des quartiers » est bien celui de la transmission : transmission d'une mémoire des habitants des quartiers, d'un savoir sur un espace, qui s'inscrit aussi dans une histoire ou des histoires, celle des grands ensembles. Cette approche n'est en rien déconnectée des autres enjeux du temps, notamment sociaux, culturels et de participation citoyenne, ni des questionnements sur les identités collectives, les mémoires ou le rapport à l'histoire dans toute la société française.

Pour cette première année de résidence, le cadre thématique retenu est « Mémoire de quartier ». Dans un quartier, où des espaces publics existent mais vont fortement évoluer et où la requalification des bâtiments "D'Artagnan et Portos" annonce une phase de renouveau des infrastructures du quartier, la résidence vise à réfléchir à cette dimension : quel espace commun à venir, comment l'habiter et le vivre ensemble ? Quels peuvent être les usages et les mémoires de cet espace ?

La (re)construction de l'espace public, la rencontre, le partage de l'espace et son usage citoyen sont des enjeux qui détermineront la nature du quartier demain. La Ville d'Auch et ses partenaires attendent de l'artiste et de cette résidence une prise en compte, dans le projet proposé, de l'espace public, et plus précisément des deux bâtiments "D'Artagnan et Portos" qui seront détruits en 2017.

La notion de citoyenneté sera attendue : la Ville d'Auch et ses partenaires attendent une collaboration avec les habitants passant entre autres par une concertation avec le conseil citoyen.

LE CADRE TECHNIQUE ET ARTISTIQUE

Ce projet s'inscrit dans un processus de collaboration et de participation avec les habitants. Différents genres et supports cinématographiques (fiction, documentaire, webdocumentaire, cinéma d'animation...) peuvent être convoqués.

LES OBJECTIFS ET L'ESPRIT DU PROJET

La résidence de quARTier s'inscrit dans un contexte global de rénovation urbaine et participe à l'émergence d'une mémoire du quartier. Plusieurs objectifs sont visés :

- rendre les citoyens acteurs ;
- faire découvrir et rendre accessible des sphères culturelles nouvelles (fréquentation et circulation entre des territoires et lieux culturels et sociaux de la ville) ;
- valoriser des parcours individuels et collectifs, des savoirs faire et des savoirs être ;
- contribuer au développement d'un esprit critique, de pratiques de partage et d'échange.

En conséquence, les objectifs opérationnels attendus sont :

- la concertation et l'association avec le conseil citoyen dans la conduite du projet,
- la mise en place d'un processus créatif avec les habitants ;
- la collaboration de l'artiste avec les habitants et les acteurs du quartier dans la définition et la réalisation du projet (lycée Le Garros, notamment l'option Cinéma Audio-Visuel, écoles, associations, etc)
- la mise en place de moments de rencontre, stages de création et d'ateliers avec les publics du territoire ;
- la finalisation de la résidence dans une restitution, forme, production, présentation à définir ;

LA DYNAMIQUE ATTENDUE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les partenaires engagés dans le projet de résidence sont :

- La préfecture du Gers, co-pilote du contrat de ville
- L'agglomération de Auch, co-pilote du contrat de ville
- la Direction régionale des affaires culturelles Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, en tant que financeur, définissant le cadre d'une résidence de quARTier;
- La DDCSPP, partenaire du contrat de ville
- La Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, partenaire co-financeur du contrat de ville
- L'opérateur culturel : Ciné 32, désigné comme le porteur de la résidence de quARTier

Les partenaires attendent du projet de pouvoir activer des collaborations, faciliter l'accès des habitants aux lieux et services sociaux et culturels en valorisant le quartier et les individus.

COMPETENCES ATTENDUES, CANDIDATURE, SELECTION, CONTACT

COMPETENCES ET QUALITES ATTENDUES

Les partenaires attendent de l'artiste :

- une capacité à écouter et traduire des attentes, à comprendre l'histoire du quartier et des habitants ;
- une capacité à susciter l'intérêt, à être médiateur d'idées, à provoquer l'émulation collective et à rendre accessible sa démarche ;
- une grande disponibilité ;
- une expérience artistique reconnue et professionnelle dans des pratiques participatives et collaboratives
- une formation artistique ;

L'artiste ne doit pas être issu du département. Il doit être en mesure de s'impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s'ouvrir à une envie de « faire ensemble ». L'artiste s'engage à se rendre disponible suivant un planning qui sera défini avec la structure porteuse.

CADRE DE LA RESIDENCE

Structure porteuse : Ciné 32

Calendrier prévisionnel de la résidence : Le planning sera affiné avec l'artiste et inclura des temps de rencontre, de résidence, etc sur une durée de 3 mois en deux périodes entre septembre 2016 et février 2017. Une semaine de prise de contact en juin 2016 est indispensable. Diffusion de la réalisation en octobre 2017 à l'occasion du festival « Indépendance(s) et Création », en présence de l'artiste.

Rémunération de l'artiste ou du collectif artistique : 9 000€ net pour la résidence

Lieu de la résidence : mise à disposition d'un logement, d'un espace de rencontre et d'atelier

La présence de l'artiste, étant une des conditions de réussite de la démarche, celle-ci doit être réellement notable auprès des habitants.

L'articulation indispensable entre le résident et les habitants se fait avec la structure porteuse en lien avec les acteurs du territoire qui assurent la coordination de la présence artistique. Un contrat de résidence formalisera les engagements réciproques et les moyens dévolus.

SELECTION

Les éléments à fournir sont :

- une note d'intention indiquant les premières pistes pour ce projet ;
- un dossier artistique avec CV

- une lettre de motivation.

Date limite de réception des candidatures 6 mai 2016 : carine.vene@cene32.com ou Ciné 32 Allée des ARTS 32000 Auch

La sélection s'opérera sur les critères de sélection suivants :

- La pertinence de la proposition au regard du contexte de l'appel à projet
- La qualité de l'expérience pour un projet artistique ayant trait à l'espace public

Les candidats sélectionnés seront invités à se présenter et à discuter leur note d'intention les 23 ou 24 mai, devant un comité de pilotage rassemblant : Ciné 32, Drac Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfecture, DDCSPP, Grand Auch Agglomération et conseil citoyen.

CONTACT

Ciné 32 : Sylvie Buscail 05 62 60 61 02

LIENS ET INFORMATIONS SUR LA VILLE D'AUCH

Ville d'AUCH : www.mairie-auch.fr

Grand Auch Agglomération : grandauch.fr | mensuel de la culture sur le Grand Auch : <http://grandauch.fr/-Culture-.html>

Ciné 32 : www.cine32.com

Circa : www.circa.auch.fr

Pop Circus : popcircus32.wordpress.com

[Plan du quartier](#)

[Images du quartier](#)

